



Demande de renseignement sur la garde exclusive de ma fille

Par **romane81**, le **01/08/2008** à **10:00**

Bonjour, je m'appelle aurélia et je suis une maman d'une petite fille de deux ans. Je suis séparé de son papa depuis plus de un an et je voudrais savoir comment obtenir la garde exclusive de ma fille ?

Je vous remercie par avance de la réponse que vous m'apporterez.

Par **metric38**, le **01/08/2008** à **11:00**

Bonjour,

saisissez le juge aux affaires familiales par lettre recommandée AR adressée au secrétariat du greffe de votre TGI. Le juge compétent est celui de la résidence où loge l'enfant. Vous n'êtes pas obligée de recourir à un avocat.

Bon courage,

AS